

# Peu de demandes de dispenses pour la religion et la morale

## ÉCOLE Les élèves préfèrent une seule heure de philo et citoyenneté

► Les élèves souhaitant se faire dispenser de religion ou morale pour avoir 2 heures de citoyenneté sont peu nombreux.

► Le réseau communal confirme le chiffre de 8 %.

Cela restera une rentrée deux fois mémorable, pour le primaire officiel. Mémorable car il accueille un cours nouveau : l'éducation à la philosophie et la citoyenneté (EPC). Et mémorable car l'introduction de ce cours a suscité (et suscite encore) une très belle pagaille.

Marie-Martine Schyns (CDH), la ministre de l'Éducation, recevait lundi les représentants des réseaux officiels (Communauté, communes, provinces) et du libre non confessionnel (ses écoles qui le veulent enseigneront l'EPC). Une réunion pour « faire le point », dit-on.

Une confirmation, d'abord. On sait que le cours de religion/morale (R/M) passe de 2 à 1 heure. L'heure libérée permet d'offrir à tous les élèves une

heure d'EPC. Et si un enfant veut être dispensé de la R/M, il a 2 heures d'EPC. A ce stade, le communal (le réseau officiel le plus impliqué au primaire)

confirme que les dispenses tournent autour de 8 %, comme nous le signale Fanny Constant (Conseil de l'enseignement communal et provincial) détenant désormais le décompte de 240 pouvoirs organisateurs communaux sur 270. Voilà qui limite la casse sociale.

Pourquoi ? L'EPC peut se donner devant des classes de 25 alors que la R/M peut se donner devant des groupes réduits. Les profs de R/M ne pourront donc pas compenser toutes leurs heures perdues en donnant l'EPC. Or, si la réduction de moitié du cours de R/M fait perdre des heures aux profs, le phénomène eût été pire si les dispenses avaient été plus nombreuses.

A ce stade, il est trop tôt pour faire un bilan précis des pertes d'emploi occasionnées par l'EPC. Les profs nommés ou temporaires prioritaires (disposant d'une certaine ancienneté) sont protégés, ainsi que le temporaire ayant 150 jours de travail au compteur. Pour les autres, pas de protection. Mais si des

postes sont perdus, dit le cabinet, ce sera à la marge.

Autre confirmation : si l'EPC devait faire son entrée dans les écoles le 3 octobre, des établissements ne sont toujours pas prêts. « Pour distribuer les emplois, il faut tenir compte des anciennetés », explique Fanny Constant. Et calculer la carrière d'un enseignant demande du temps, des calculs et des démarches complexes. Ces retards n'affectent pas que le communal. Ils touchent aussi le réseau de la Communauté (ex-écoles de l'Etat) où des enseignants sont toujours en attente d'une désignation. « Un cauchemar », rapporte l'un d'eux. « C'est une question de jours », tempère le cabinet Schyns.

### Six inspecteurs

Il y aura six inspecteurs d'EPC – le temps de les désigner et les former, et ils seront dans les écoles. Pas trop pour inspecter, au fait. Dans un premier temps, ils devront évaluer la pratique de l'EPC et faire remonter au ministère des propositions de modifications ou améliorations du cours. ■

PIERRE BOUILLON